



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Année scolaire 2024-2025



L'ÉCOLE
change la vie

Sommaire

1/ Les priorités nationales de la rentrée 2024	p. 04
2/ Les chiffres clés de la rentrée scolaire dans l'académie d'Aix-Marseille	p. 06
3/ Les priorités académiques de la rentrée 2024	p. 08

PARTIE 1

Des élèves qui réussissent p. 09

- Faire progresser les élèves à l'école primaire p. 10
- Mieux répondre aux besoins des collégiens p. 11
- La classe prépa-seconde p. 12
- Promouvoir le bien-être à l'école p. 12
- L'école inclusive p. 13
- La réforme du lycée professionnel p. 14
- Le lien école-entreprise p. 15

PARTIE 2

Des territoires qui réussissent p. 16

- Les réseaux de l'académie d'Aix-Marseille et les territoires éducatifs ruraux p. 18
- L'éducation prioritaire p. 19
- Le plan Marseille en Grand p. 20
- État des lieux des projets CNR p. 21

PARTIE 3

Des jeunes qui **s'engagent** p. 22

- Le SNU p. 24
- Le service civique p. 25
- L'engagement lycéen et collégien p. 25

PARTIE 4

Des femmes et des hommes qui **changent la vie** p. 26

- 1^{er} forum des métiers organisé par l'académie d'Aix-Marseille p. 28
- Réformer la fonction recrutement p. 28
- La RH de proximité p. 29
- Mieux reconnaître l'investissement des personnels p. 29
- Des mesures pour l'attractivité et la fidélisation des personnels p. 31
- La formation continue p. 32

1/ Les priorités nationales de la rentrée 2024

DES ÉLÈVES QUI RÉUSSISSENT

- Renforcer le parcours de l'élève à l'école primaire
- Mieux répondre aux besoins de chaque collégien pour le faire progresser
Évaluer les acquis des élèves tout au long de leur scolarité
- Développer la mixité sociale pour garantir l'égalité des chances
- Accompagner chaque lycéen professionnel dans ses choix d'avenir
- Assurer l'accessibilité de l'école pour tous
- Garantir l'accès aux savoirs partout
- Soutenir et protéger pour un climat scolaire apaisé
La lutte contre le harcèlement : une priorité à l'école
- Favoriser la santé, le bien-être et l'épanouissement de chaque élève
Développer les compétences psychosociales à l'école
- Encourager l'activité physique et sportive à l'école
Garantir l'accès à l'Éducation artistique et culturelle (EAC) à tous les élèves

DES FEMMES ET DES HOMMES QUI CHANGENT LA VIE

- Mieux reconnaître tous les métiers
Le Pacte au service de la réussite des élèves
- Renforcer la politique des ressources humaines
- Former les professeurs en continu
- Faire vivre les valeurs de la République

DES ENJEUX QUI DÉFINISSENT L'AVENIR

- Moderniser l'administration
Transformer les pratiques pédagogiques avec le Conseil national de la refondation
- Développer les compétences numériques
Relever les défis de l'intelligence artificielle
- Favoriser l'engagement et transmettre les valeurs de la République
Le Service national universel : l'engagement citoyen des 15-17 ans
- Rapprocher l'école de l'entreprise
- Se mobiliser pour la transition écologique
- Promouvoir l'égalité des chances hors des murs de l'école
- Encourager la mobilité européenne et internationale



2/ Les chiffres clés de la rentrée scolaire dans l'académie d'Aix-Marseille

LES EFFECTIFS

• ÉLÈVES •

Élèves du 1^{er} degré public et privé :

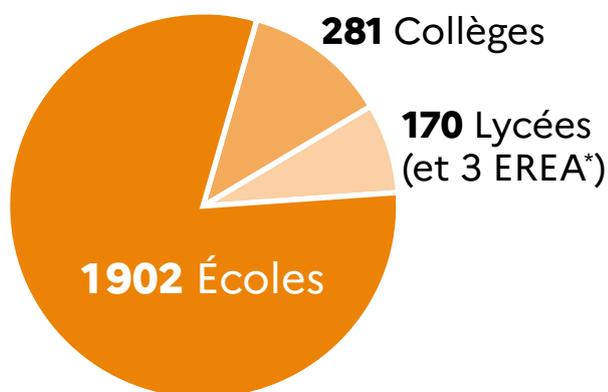
282 736

Élèves du 2nd degré public et privé :

253 273

À la rentrée 2024, l'académie d'Aix-Marseille accueillera **536 009** élèves dans les premier et second degrés (public et privé), soit **1 512** élèves de moins qu'à la rentrée 2023.

• ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES •



• ENSEIGNANTS •

Enseignants 1^{er} et 2nd degrés
public et privé sous contrat :

39 311

Enseignants (enseignement
supérieur) :

9 778

*Établissements régionaux d'enseignement adapté

LE PREMIER DEGRÉ

PRÉVISIONS D'EFFECTIFS DES ÉLÈVES DANS LE 1^{ER} DEGRÉ (PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT)

	Constat 2023	Prévision 2024	Variation 2023-2024
Alpes-de-Haute-Provence	13 768	13 757	- 11
Hautes-Alpes	11 327	11 329	+ 2
Bouches-du-Rhône	204 036	202 254	- 1 782
Vaucluse	55 799	55 396	- 403
Académie	284 930	282 736	- 2 194

Les prévisions d'effectifs des élèves dans le 1^{er} degré (public et privé sous contrat) de l'académie pour la rentrée scolaire 2024 font apparaître une diminution (-2 194 élèves).

LE SECOND DEGRÉ

PRÉVISIONS D'EFFECTIFS DES ÉLÈVES DANS LE 2ND DEGRÉ (PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT)

	Constat 2023	Prévision 2024	Variation 2023-2024
Alpes-de-Haute-Provence	12 536	12 556	+ 20
Hautes-Alpes	10 809	10 720	- 89
Bouches-du-Rhône	178 204	178 869	+ 665
Vaucluse	50 650	50 736	+ 86
Académie	252 199	252 881	+ 682

(hors insertion, apprentis et post-bac - y compris ULIS, DP6 et Prépa pro, EREA)

Pour la rentrée 2024, l'académie d'Aix-Marseille bénéficie d'une dotation supplémentaire en moyens d'enseignement pour le 2nd degré de 75 ETP (Équivalent temps plein).

L'académie d'Aix-Marseille comptera également sur une dotation complémentaire de 170 ETP d'emplois d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour la rentrée scolaire 2024.



3/ Les priorités académiques de la rentrée 2024



Partie 1

**Des élèves
qui réussissent**

Partie 1

Des élèves qui réussissent

Le travail collaboratif de l'ensemble des acteurs du système éducatif permet la réussite de tous les élèves, quel que soit leur profil, le lieu de leur scolarisation, leur projet personnel et l'environnement dans lequel ils évoluent.

L'académie d'Aix-Marseille soutient l'ambition de former des élèves curieux et capables de comprendre le monde qui les entoure. Altruisme, tolérance, esprit critique : ces qualités sont le gage d'une insertion réussie, professionnelle et citoyenne. L'ouverture culturelle comme internationale est un puissant moyen pour susciter l'envie d'apprendre et de comprendre.

Des modules de formation continue sont dévolus à la pédagogie innovante et aux usages du numérique.

FAIRE PROGRESSER LES ÉLÈVES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Si l'acquisition des savoirs fondamentaux reste une priorité, l'École doit aussi favoriser l'épanouissement des élèves par la découverte de nouveaux champs de connaissances. Les actions pédagogiques développant la prise d'initiative et l'autonomie contribuent à la progression des élèves vers la confiance en soi et en autrui. La transversalité des approches ancre les savoirs dans une liaison entre théorie et pratique, propice à leur assimilation.

Il est fondamental de développer des actions à destination des familles dès l'école maternelle de façon à mettre en lumière la plus-value de l'école et de la réussite scolaire sur l'avenir de leurs enfants dans l'objectif de les associer pleinement à toutes les étapes du parcours.

→ **Consolider l'évaluation par compétences du socle commun pour affiner le profil de compétences de chaque élève.**

Pour cette rentrée 2024, tous les élèves du CP au CM2 seront évalués à partir du 9 septembre. L'évaluation des CP et CE1 reste inchangée, celle des CM1 connaît quelques modifications et celles des CE2 et des CM2 apparaissent.

Des fiches de restitutions à destination des parents seront disponibles. Nouveauté : à partir de novembre, les résultats consolidés seront disponibles sur Archipel afin d'accompagner les équipes (directeurs, IEN, DASEN, RASED) dans l'exploitation de ces évaluations et l'accompagnement personnalisé de chaque élève.

→ **Adapter les situations d'apprentissage pour permettre à tous les élèves de progresser.**

Chaque enseignant proposera des entrées diversifiées dans les apprentissages dans le cadre de la différenciation pédagogique.

→ **Favoriser les approches thématiques pluridisciplinaires pour donner du sens aux enseignements.**

La polyvalence du maître reste la spécificité du 1^{er} degré.

→ **Encourager et valoriser l'initiative pédagogique des enseignants pour faire émerger les bonnes pratiques.**

→ **Former les enseignants à la pédagogie.**

La formation personnalisée des enseignants est une priorité de l'académie. Elle est mise en œuvre par l'Ecole Académique de la Formation Continue.

FOCUS

• **L'éducation artistique et culturelle au service de l'apprentissage des savoirs fondamentaux dans le 1^{er} degré**

De la maternelle au CM2, la culture est au cœur du parcours scolaire de tous les élèves, au service de l'épanouissement personnel, d'un meilleur climat scolaire et des apprentissages fondamentaux. La musique, la danse, la lecture à voix haute, le jeu de scène, la culture scientifique ou l'éducation à l'image sont autant de domaines et de projets dont peuvent se saisir les professeurs, en lien avec les nombreux partenaires culturels du ministère, pour permettre aux élèves de mieux apprendre à lire, écrire, compter et s'exprimer.

MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES COLLÉGIENS

L'ESSENTIEL

Mettre en œuvre le choc des savoirs au collège, avec :

- de nouvelles évaluations nationales en français et en mathématiques en 5^e et en 3^e proposées aux établissements volontaires ;
- des groupes de besoins en français et en mathématiques pour les élèves de 6^e et de 5^e ;
- des heures supplémentaires de soutien pour les collégiens en grande difficulté.

Mieux identifier les besoins de chacun grâce aux évaluations nationales

De nouvelles évaluations nationales en 5^e et en 3^e

Il est essentiel de lutter contre la difficulté scolaire avant qu'elle ne s'installe durablement. C'est pourquoi, sur la base du volontariat, les collèges peuvent proposer ces nouvelles évaluations en complément de celles passées en 6^e et 4^e. Les équipes éducatives disposeront alors de repères complémentaires et nécessaires pour mieux suivre et faire progresser chaque élève tout au long du collège.

Des repères pour aider les professeurs

Afin d'aider les professeurs à encore mieux se saisir des résultats des élèves aux évaluations nationales, chacun d'eux bénéficiera à la rentrée d'un bilan personnalisé sur les évaluations, qui sera partagé avec les parents. Dès novembre 2024, tous les professeurs recevront aussi un tableau de bord présentant les résultats des élèves de leur collège, contextualisés par rapport à ceux du département, de l'académie et au regard des résultats nationaux.

Mieux répondre aux besoins de chaque élève

Les groupes de besoins en français et en mathématiques en 6^e et en 5^e

Pour permettre à tous les élèves de progresser et amener ainsi chacun au plus haut de ses aptitudes, les enseignements de français et de mathématiques sont organisés en groupes pour les élèves des classes de 6^e et de 5^e. L'enseignement alterne entre des temps en groupes, organisés selon les besoins des élèves et les modalités déterminées par les équipes pédagogiques, et des temps en classe entière (jusqu'à 10 semaines par an). La composition des groupes évolue en cours d'année pour tenir compte de la progression des élèves.

Tous les élèves suivent le même programme. Selon les thématiques et les compétences à travailler, ils sont répartis en groupes où l'hétérogénéité est réduite pour faciliter la différenciation pédagogique et les apprentissages.

Du soutien renforcé

Pour les élèves rencontrant des difficultés plus importantes dans la maîtrise des savoirs fondamentaux, des heures supplémentaires de soutien peuvent être proposées, dans la limite de deux heures hebdomadaires.

Un accueil élargi de 8 h à 18 h

S'ils le souhaitent, les collégiens en éducation prioritaire pourront bénéficier d'activités pédagogiques dans le cadre d'un accueil au collège de 8 h à 18 h. Les activités proposées visent à favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement, à élargir leurs centres d'intérêt via des ateliers d'accompagnement scolaire, éducatifs, culturels, artistiques et sportifs avant ou après la classe. Une approche globale est privilégiée, qui tient compte des ressources locales afin de proposer une offre éducative variée et de qualité dans un cadre sécurisé, le collège.

FOCUS

• Des ressources pour la mise en œuvre des groupes de besoins

Sont disponibles sur Éduscol :

- un diaporama pour les chefs d'établissement ;
- un vadémécum pour les équipes éducatives : Mettre en place les groupes de besoins ;
- des ressources pédagogiques (progressions concertées, évaluations, séquences et séances) pour accompagner les professeurs.

→ eduscol.education.fr/4014/les-groupes-en-francais-et-en-mathematiques-en-6e-et-en-5e

FOCUS

Devoirs faits en 2023-2024

- Plus d'un million d'élèves ont bénéficié du dispositif, soit 43 % des collégiens des établissements ayant répondu à l'enquête, dont 51 % en éducation prioritaire.
- Grâce à la généralisation de Devoirs faits en 6^e, plus de 532 000 élèves de 6^e (soit 90 % des élèves) ont bénéficié du dispositif au plan national.

Renforcer l'engagement et l'ambition des élèves

Un enseignement moral et civique renforcé

De la 6^e à la 3^e, les heures d'enseignement moral et civique sont désormais clairement identifiées avec 30 minutes hebdomadaires pour chaque niveau, assurées par les professeurs d'histoire-géographie.

À la rentrée, les élèves de 5^e, et progressivement l'ensemble des élèves de 4^e en 2025, puis de 3^e en 2026, participeront à des projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information, et au développement durable. Ces projets pourront donner lieu à des heures d'enseignement dédiées dans la limite de 18 heures annuelles.

Découverte des métiers en 5^e, 4^e et 3^e

Connaître la diversité des métiers, des formations qui y mènent et le fonctionnement du monde du travail sont des enjeux fondamentaux pour élargir l'ambition des élèves. C'est pourquoi, depuis la rentrée 2023, les élèves de 5^e, 4^e et 3^e bénéficient d'activités de découverte des métiers, grâce à un horaire dédié et identifié dans leur emploi du temps.

Avec l'appui des régions, de l'Onisep et de tous les partenaires du monde socioéconomique, le dispositif est un puissant levier pour renforcer l'accompagnement à l'orientation des élèves et diversifier les parcours de réussite du collège à l'enseignement supérieur.

LA CLASSE PRÉPA-SECONDE

À la rentrée 2024, dans chaque département de notre académie (tout comme au niveau national), au moins un lycée (général et technologique, professionnel ou polyvalent) proposera une classe prépa-seconde.

Destinée aux élèves qui auront été admis en seconde mais n'auront pas obtenu leur diplôme national du brevet (DNB), cette classe prépa-seconde leur permettra de consolider leur passage en seconde à la rentrée 2025. L'accès à cette classe prépa-seconde repose sur le volontariat des élèves concernés.

La classe prépa-seconde permet aux élèves de bénéficier d'une année complémentaire pour renforcer les acquis du collège avant de rejoindre la classe de seconde dans laquelle ils ont été admis sur décision du conseil de classe de fin de troisième.

À cette occasion, les élèves peuvent confirmer ou mieux définir leur projet d'orientation par des présentations sur les formations ou les métiers et des opportunités de rencontres avec le monde professionnel.

PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a fait de la politique publique de prévention et de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire une priorité ; un plan interministériel publié le 27 septembre 2023 en a fixé des objectifs clairs : 100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions.

Le déploiement du programme pHARe et la création d'un pôle académique Non Au Harcèlement visent à répondre à ces objectifs. Depuis la rentrée 2023, tous les établissements du 1^{er} et 2nd degrés déploient le programme dans l'académie d'Aix-Marseille.

Prévenir les situations de harcèlement

Les « 10 h programme » pour chaque niveau de classe constituent un axe fort de la prévention des violences : l'apprentissage des compétences psycho-sociales est la pierre angulaire du bien-être et de la réussite scolaire de tous les élèves.

La détection des situations de harcèlement

À l'échelle de l'école ou de l'établissement, elles s'inscrivent dans le cadre du projet d'école ou d'établissement. La formation des équipes ressources des circonscriptions du 1^{er} degré et des établissements du 2nd degré ainsi que la sensibilisation de tous les personnels et des parents participent à une détection plus précoce. Le numéro **3018** est largement diffusé.

La réponse aux situations de harcèlement

Elle est apportée avec la mise en œuvre du protocole de traitement qui guide les personnels formés à la conduite des différents entretiens (victimes, auteurs, témoins). Les responsables du pôle académique peuvent être sollicités pour conseils, expertise et soutien, par les inspecteurs, chefs d'établissement et équipes ressources. De même lors des appels des familles aux numéros dédiés, les responsables départementaux NAH les accompagnent dans les démarches nécessaires, tout en faisant le lien avec l'établissement.



Les cours d'empathie

La lutte contre le harcèlement scolaire s'enrichit en 2024 d'une nouvelle dimension grâce à l'introduction des « cours d'empathie » pour instaurer dès le plus jeune âge des relations positives et une attention à l'autre au sein de l'école.

Entre janvier et septembre, de nombreuses classes de l'académie ont testé les séances du « kit empathie » élaboré par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO). Par ailleurs, six écoles maternelles, élémentaires et primaires de l'académie, regroupant près de 600 élèves, ont participé à une expérimentation de ces cours d'empathie.

L'expérimentation de la pause numérique

La pause numérique consiste en une mise à l'écart du téléphone portable au collège, conformément à la loi adoptée en 2018. Elle vise à prévenir les violences en ligne, à limiter l'exposition aux écrans et à faire respecter les règles encadrant l'usage des outils numériques.

Cette expérimentation poursuit deux objectifs :

- L'amélioration du climat scolaire, auquel l'usage des téléphones portables peut nuire en permettant le développement de violences (harcèlement en ligne, diffusion d'images violentes)
- L'amélioration des résultats des élèves, l'utilisation du téléphone ayant un effet déterminant sur la capacité de concentration en classe et l'acquisition des connaissances

À ce jour, 189 collèges se sont portés volontaires à compter de la rentrée, soit plus de 50 000 élèves déjà concernés en France.

Au sein de l'académie d'Aix-Marseille, 5 collèges mettront en place l'expérimentation dès cette rentrée :

- Les collèges du pays de Bannon et Emile Honnoraty (04)
- Le collège Elie Coutarel (13)
- Le collège Vivian Maier (05)
- Le collège Viala (84).

L'ÉCOLE INCLUSIVE

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.

L'École inclusive est un enjeu d'égalité avec pour ambition de développer, année après année, l'autonomie des élèves et de leur permettre l'accès aux savoirs et à la connaissance.

La conférence nationale du handicap, réunie le 26 avril 2023, a permis de déterminer un nouveau cap qui porte comme ambition, celle de « l'École pour tous », avec en priorité, rendre l'école toujours plus accessible aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

2023-2024 a été une année scolaire de transition, durant laquelle il s'agissait à la fois de permettre à chaque élève d'avoir sa juste place à l'école, mais aussi d'expertiser l'ensemble des moyens et des organisations que l'école ainsi que ses partenaires déploient sur les territoires.

Au-delà de l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire - près de 24 300 en 2023-2024 pour l'académie dont plus de la moitié dans le 2nd degré - des évolutions qualitatives sont engagées sur tout le territoire :

- Offrir des modes de scolarisation diversifiés et nombreux pour garantir le parcours de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers
- Porter une attention particulière à la relation avec les familles
- Développer les pratiques inclusives et offrir une formation de qualité pour tous les personnels

Par ailleurs, des cellules d'écoute pour les familles sont joignables depuis un numéro national unique : 0 805 805 110

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (213 dans l'académie) constituent depuis 2020, une forme d'organisation pédagogique contribuant au développement de l'autonomie des élèves. La transformation des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en Pôles d'appui à la scolarité (PAS), fixée par la conférence nationale du handicap, a pour objectif de différencier ce qui relève de l'accessibilité des enseignements de ce qui relève de

la compensation. La réponse de premier niveau est confiée à l'Éducation nationale avec l'appui du secteur médico-social. Il s'agit bien d'améliorer l'accès des élèves en situation de handicap aux connaissances et aux compétences du socle commun.

À la rentrée 2024, 4 départements vont expérimenter les PAS au niveau national dont le Var.

Le Livret de parcours inclusif (LPI)

Cette application unique permet l'organisation et la formalisation des différents plans et projets : programme personnalisé de réussite éducative, plan d'accompagnement personnalisé et mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation. Elle a vocation à favoriser les échanges entre les différents acteurs : communauté éducative, maison départementale des personnes handicapées et famille.

Depuis 2022, des formations peuvent être sollicitées tout au long de l'année scolaire. Elles sont assurées :

→ Pour le 1^{er} degré par l'équipe de circonscription et le référent LPI

→ Pour le 2nd degré par les formateurs académiques École inclusive, les référents LPI et les professeurs-ressources des réseaux d'établissements

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire dans l'academie (Ulis)

Les Ulis implantées en école, en collège ou en lycée d'enseignement général et technologique et en lycée professionnel, accueillent les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

En 2023-2024, on recensait dans l'académie 416 établissements relevant de l'enseignement public avec présence d'Ulis :
- 236 dans le 1^{er} degré
- 180 dans le 2nd degré

La formation et l'accompagnement de tous les personnels : cycles enseignants et AESH

→ Le Plan académique de formation (PAF)

→ Un accompagnement de proximité

→ Des ressources pour accompagner les pratiques inclusives

» Pour en savoir plus, consulter la page 50 de la brochure *L'académie en 2024-2025*.

LA RÉFORME DU LYCÉE PROFESSIONNEL

Dans l'académie d'Aix-Marseille, près de 29 000 élèves sont concernés par la réforme en cours du lycée professionnel.

À la rentrée 2024, ces jeunes bénéficieront d'outils nouveaux mis à la disposition des établissements pour les valoriser, favoriser leur meilleur parcours scolaire, leur meilleure insertion professionnelle ou leur poursuite d'études lorsqu'ils le souhaitent.

Les 12 mesures et objectifs de la réforme du lycée professionnel

→ **MESURE 1** : Gratifier les périodes de stages des élèves de la voie professionnelle depuis la rentrée 2023 : un élève perçoit jusqu'à 100 euros par semaine en classe de terminale.

FOCUS

• L'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés

L'accès à la scolarité pour les Enfants allophones nouvellement arrivés (EANA) constitue un enjeu fondamental de leur intégration au sein de la société française.

L'objectif est de permettre à ces élèves d'acquérir le plus rapidement possible un usage de la langue française compatible avec les exigences des apprentissages en milieu scolaire.

Le Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs (CASNAV) est la structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques. Elle joue un rôle essentiel à chaque étape de la scolarisation des EANA et des Enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) à travers ses missions :

- coopération et médiation entre les services académiques et départementaux, les communes, les services sociaux les associations et les familles ;
- expertise pédagogique ;
- centre de ressources et de formation.

La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers relève du droit commun et de l'obligation scolaire et répond à la nécessité de promouvoir une École inclusive pour tous les enfants.

- **MESURE 2** : Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites.
- **MESURE 3** : Permettre aux élèves de choisir des options.
- **MESURE 4** : Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis poursuivre ses études ou accéder à l'emploi.
- **MESURE 5** : Créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée.
- **MESURE 6** : Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.
- **MESURE 7** : Adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes.
- **MESURE 8** : Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac+1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.
- **Mesure 9** : Créer un bureau des entreprises dans chaque lycée.
- **MESURE 10** : Permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.
- **MESURE 11** : Accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux proviseurs de lycée professionnel.
- **MESURE 12** : Permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.

LE LIEN ÉCOLE-ENTREPRISE

Le lien école-entreprise se développe par la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs institutionnels et économiques.

Cette démarche contribue à :

- valoriser la voie professionnelle ;
- lutter contre le décrochage scolaire ;
- favoriser l'égalité des chances pour les jeunes et les élèves en situation de handicap ;
- développer l'esprit d'entreprendre ;
- promouvoir l'égalité filles-garçons ;
- aider chaque élève à construire son parcours de formation ;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ;
- répondre aux besoins en compétences exprimés par le monde économique.

En 2023-2024, l'académie a poursuivi le développement de partenariats avec des acteurs économiques, des

dispositifs existants, dont les semaines nationales thématiques, le « Festival des mini-entreprises-EPA », le « Challenge Énergie Mixte », le concours « Féminisons les métiers de l'aéronautique », mobilisant notamment des Ingénieurs pour l'école (IPE).

En 2024-2025, l'accent sera mis sur :

→ **La promotion de l'égalité filles-garçons.** Des challenges à destination des filles sont organisés afin de développer leur ambition en direction de métiers d'avenir : Féminisons les métiers de l'aéronautique, Énergie Mixte, Wi-filles, Féminisons les métiers de l'électronique.

→ **L'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap.** Comme pour tous les élèves, il appartient à l'Éducation nationale d'organiser le suivi des jeunes qui ont fait le choix de l'insertion professionnelle et de les accompagner dans leur démarche en s'appuyant sur des partenariats variés avec les acteurs du monde économique.

La Plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (Pafip), implantée dans l'Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) Aragon aux Pennes-Mirabeau accompagne les jeunes en situation de handicap du collège au Bac+2. Des relais se mettent en place dans chacun des départements depuis la rentrée 2020.

Dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans leurs premières démarches d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail, cette plateforme propose aux jeunes un accompagnement personnalisé vers l'emploi direct ou vers l'apprentissage, y compris dans le secteur public.

→ **Le pilotage et l'appui au développement des campus des métiers et des qualifications** afin d'adapter l'offre de formation professionnelle aux dynamiques économiques et favoriser ainsi l'insertion professionnelle des jeunes.

→ **La mise en œuvre de nouveaux partenariats** avec les acteurs économiques et le développement des collaborations dans les établissements scolaires.

→ **Le développement du dispositif « AvenirPro »** inscrit dans la 6^e mesure de la réforme des lycées professionnels mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2023.

→ **Le développement de stages en entreprise** au Lycée général et technologique (LGT), ainsi que la mise en œuvre de dispositifs favorisant les séquences d'observation en milieu professionnel des collégiens de l'éducation prioritaire.

→ **L'acculturation des enseignants de disciplines générales** au monde économique.

→ **Le développement de championnats, concours** et challenges spécifiques visant à sensibiliser les jeunes à la mixité, l'entrepreneuriat...



Partie 2

**Des territoires
qui réussissent**



Partie 2

Des territoires qui réussissent

LES RÉSEAUX DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE ET LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

L'académie d'Aix-Marseille est organisée en réseaux écoles, collèges et lycées que l'on appelle « réseaux académiques » et qui constituent l'entité territoriale de référence.

Ces réseaux académiques ont été dessinés en suivant la logique du parcours de l'élève de la maternelle à l'enseignement supérieur ; ils regroupent les écoles, les collèges, les lycées professionnels, les lycées généraux et technologiques, les lycées polyvalents et les Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) d'un même secteur géographique.

» Pour en savoir plus, consulter la page 10 de la brochure *L'académie en 2024-2025*.

La continuité école-collège-lycée comme base de travail dans les réseaux

La continuité pédagogique de l'école au lycée constitue la pierre angulaire de toutes les actions et travaux au sein des réseaux. Cette continuité garantit ainsi un parcours éducatif cohérent à tous nos élèves, qu'ils soient scolarisés dans une voie ordinaire ou bien qu'ils bénéficient d'une prise en charge dans un dispositif spécifique ou dans une microstructure. De la même façon, les formations, les spécialités, les langues, les options ou tout autre enseignement doivent pouvoir trouver un prolongement harmonieux sur le territoire d'un réseau. Les liaisons collèges lycées, qu'elles soient disciplinaires ou transversales doivent également être renforcées pour permettre aux élèves de mieux se projeter dans leur cursus et mieux y réussir.



- Avignon
- Bléone-Durance
- Camargue
- Giono
- Haut Vaucluse
- La Côte Bleue
- La Crau
- La Nerthe
- Le Garlaban
- Le Luberon
- Les Écrins
- Marseille Calanques
- Marseille Collines
- Marseille Étoile
- Marseille Huveaune
- Marseille Madrague
- Marseille Vieux Port
- Sainte-Victoire
- Salon
- Ventoux



Répondre aux enjeux des Territoires ruraux (TER) est une priorité du Gouvernement, notamment concernant le service public d'éducation.

Cette réponse doit être construite avec les collectivités et élus concernés. Le plan pour les territoires ruraux annoncé par la première ministre et le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse vise ainsi à garantir l'amélioration durable de la qualité du service public au sein de ces territoires.

Le « Plan pour notre école dans les territoires ruraux » est composé de 3 axes.

» **Pour en savoir plus**, consulter la page 46 de la brochure *L'académie en 2024-2025*.

Ainsi, chaque territoire peut définir une stratégie locale permettant le déploiement d'actions pour répondre à ces enjeux, notamment en développant des alliances éducatives entre tous les partenaires du territoire.

L'académie d'Aix-Marseille accorde une grande attention aux territoires ruraux notamment dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

Cette expérimentation dite de « communauté éducative de montagne » est amenée à se développer. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan ruralité, la commission des maires pourra constituer un espace privilégié de co-conception et de co-construction.

Internat d'excellence

Le label « internat d'excellence » permet d'identifier et de reconnaître les internats qui s'inscrivent dans une dynamique de projet en lien avec les territoires et les élèves. Ce label constitue une reconnaissance institutionnelle du travail accompli par l'établissement public local d'enseignement (EPL), et repose sur un projet éducatif et pédagogique nécessairement construit en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires de l'éducation nationale sur le territoire.

Les internats des territoires ruraux bénéficient d'une ouverture de crédits de 40 millions d'euros prévue dans le projet de loi de finances pour 2024 afin de soutenir l'investissement des collectivités territoriales dans la création, l'extension ou la réhabilitation des Internats d'excellence situés uniquement dans ces territoires ruraux.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'académie d'Aix-Marseille comprend 62 réseaux d'éducation prioritaire, 33 REP+ et 29 REP.

La cité éducative est un programme contributif pour renforcer la coordination entre les acteurs de chaque territoire et éviter les ruptures de parcours. Elle concerne les jeunes de 0 à 25 ans, les établissements en éducation prioritaire et en Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), sur tous les temps de

l'enfant et des plus grands temps scolaires, péri et extra scolaires.

11 territoires sont aujourd'hui en Cité éducative dans l'académie.

Les changements de méthodes de travail interrogent toutes les institutions dans leur fonctionnement propre et favorisent la complémentarité des systèmes, dispositifs et projets. L'inter connaissance et la confiance se sont affirmées entre l'ensemble des acteurs. Des plans d'actions ont été élaborés de façon collégiale et des projets concrets se mettent en œuvre pour tous les temps de l'enfant.

» Pour en savoir plus, consulter la page 43 de la brochure *L'académie en 2024-2025*.

LE PLAN MARSEILLE EN GRAND

Ce réseau compte aujourd'hui 83 écoles. La très grande majorité de ces écoles sont situées en éducation prioritaire. Chaque projet a une thématique majeure contribuant à développer in fine les savoirs fondamentaux. La thématique retenue guide les actions menées : l'éducation au développement durable, les mathématiques et les sciences, les espaces apprenants, les langues vivantes, les arts et la culture, l'éducation physique et sportive. Les notions de bien-être et de coéducation sont au cœur des projets.

Des partenaires nationaux (AMU-AMPIRIC, CANOPÉ) et internationaux (Agence ERASMUS) sont associés au développement des projets.

Réduire le décrochage scolaire grâce aux micro-structures

Une micro-structure a pour objectif de ramener vers l'école les élèves décrocheurs ou déjà décrochés, de 14 à 25 ans, en leur proposant d'obtenir un diplôme et de poursuivre leurs études, en lycée ou dans le supérieur. Pour y parvenir, les équipes éducatives leur proposent un parcours et un accompagnement scolaires adaptés à leurs besoins. Dans la micro-structure, chaque élève est considéré dans la singularité de son parcours et accompagné individuellement. Les compétences déjà acquises par les élèves sont valorisées, de même que la diversité des expériences de chacun.

30 nouvelles micro-structures ont ouvert à la rentrée 2024.

Six ont déjà vu le jour au printemps. Elles complètent l'offre destinée à la scolarisation des élèves les plus fragiles et les plus éloignés de l'école dans notre académie.

» Pour en savoir plus, consulter la page 41 de la brochure *L'académie en 2024-2025*.




**Notre
école,
faisons-la
ensemble**


ÉTAT DES LIEUX DES PROJETS CNR

Transformer les pratiques pédagogiques avec le Conseil national de la refondation

Le Conseil national de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir.

Deux ans après le lancement du plan « Marseille en Grand », **un bilan a été dressé dans le cadre du CNR Éducation avec une volonté affirmée de pouvoir aller plus loin dans l'autonomie pour les écoles innovantes de Marseille.**

» Pour en savoir plus, consulter la page 40 de la brochure *L'académie en 2024-2025*.

CHIFFRES CLÉS

CNR éducation

- 544 projets validés dont 307 pour le 1^{er} degré et 237 pour le 2nd degré.
- Répartition par départements :
Bouches-du-Rhône : 342
Vaucluse : 82
Alpes-de-Hautes-Provence : 52
Hautes-Alpes : 68

(Données au 12 juillet)

NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE

Dans le cadre des travaux du CNR et de la démarche nouvelle de concertation qu'il porte, il convient de faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires.

Tels sont les objectifs des concertations locales qui se déploient dans les écoles, collèges et lycées volontaires, avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes, portée par une dynamique collective.

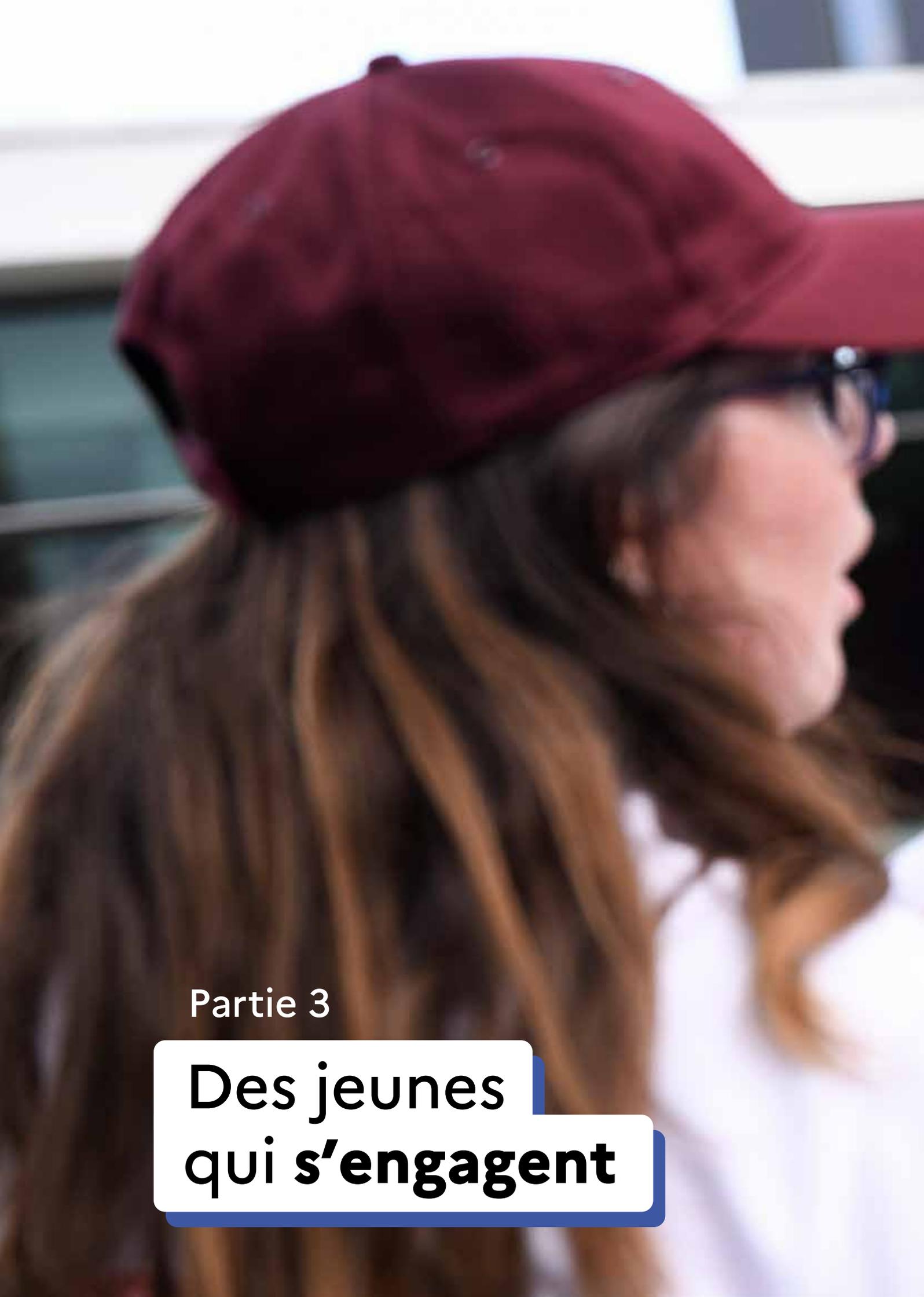
Ces concertations sont ouvertes aux personnels, aux familles, aux élèves, ainsi qu'aux élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu économique local, etc.

Dans chaque académie, sous le pilotage du directeur d'école, du principal ou du proviseur, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans la démarche en bénéficiant d'un accompagnement dédié et personnalisé par une équipe d'appui locale.

Cette démarche est composée de trois étapes facultatives, distinctes l'une de l'autre :

- la concertation initiale ;
- l'élaboration d'un projet d'école ou d'établissement au service de la réussite des élèves ;
- le soutien financier du Fonds d'innovation pédagogique.

Des réunions d'information ont été conduites dans chaque réseau académique, l'unité infra-académique de référence. La démarche de concertation et de remontée de projets est à ce jour bien installée.



Partie 3

**Des jeunes
qui s'engagent**



Partie 3

Des jeunes qui s'engagent

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Le SNU se compose d'un séjour de cohésion et d'une mission d'intérêt général. Les jeunes qui le souhaitent peuvent choisir de le poursuivre par une période d'engagement volontaire en effectuant un service civique.

Le SNU s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans, scolarisés ou non, en emploi ou apprentissage, qui souhaitent vivre une expérience unique et gratuite, renforcer leur sens de l'action à travers la réalisation d'initiatives individuelles et collectives très concrètes, à la croisée de leurs préoccupations et des enjeux auxquels le pays est confronté.

Nouveauté 2024 ! Les séjours CLE « Classes et Lycées engagés »

L'année 2024 marque une étape décisive vers la généralisation du SNU avec le lancement de la labellisation des classes et lycées engagés.

La « classe engagée » développe, au niveau de la seconde et en première année de CAP, un projet pédagogique qui répond à plusieurs critères :

→ Il est annuel et privilégie une thématique dominante (Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques ; Environnement ; Défense et mémoire ; Résilience et prévention des risques)

→ Il s'appuie sur des contenus et des initiatives, si possible interdisciplinaires, s'inscrivant dans les enseignements, notamment l'Enseignement moral et civique (EMC), et les actions éducatives développées dans les lycées dans le champ de l'éducation à la citoyenneté

→ Il intègre la participation de l'ensemble des élèves de la classe à un séjour de cohésion du SNU sur temps scolaire, dont une partie du contenu sera articulée avec la thématique dominante abordée pendant l'année

Le projet d'une « classe engagée » peut concerner une classe de l'établissement ou un groupe d'élèves issus de plusieurs classes d'un même établissement.

Le projet pédagogique est, dans la mesure du possible, porté par des enseignants de plusieurs disciplines. Le projet est pensé en cohérence avec l'EMC et est conçu dans le cadre d'une progressivité des apprentissages

et d'une diversité d'activités tout au long de l'année scolaire. Il permet de valoriser les compétences transversales et psychosociales développées durant le temps scolaire et également de valoriser les compétences développées hors temps scolaire (UNSS, engagement associatif, etc.). Des actions concrètes doivent être planifiées lors de la « semaine de l'engagement ». Le projet peut également s'appuyer sur la participation à des cérémonies nationales ou locales ainsi que la visite d'un lieu de mémoire ou institutionnel.

Calendrier des séjours du 1^{er} semestre 2024 en PACA

Calendrier 2024-2025 des séjours réalisés à titre individuel (Hors temps scolaire) :

- Du 21 au 31 octobre
- Du 10 au 21 février
- Du 7 au 18 avril
- Du 16 au 27 juin
- Du 4 au 15 juillet

Calendrier 2024-2025 des séjours dans le cadre des CLE (classes et lycées engagés) :

- Du 18 au 30 novembre
- Du 3 au 14 mars
- Du 17 au 28 mars
- Du 12 au 23 mai
- Du 2 au 13 juin

Pour les séjours CLE, vous pourrez vous inscrire uniquement sur sollicitation de votre établissement scolaire.

FOCUS

Le SNU en quelques chiffres

- En 2023-2024, plus de 6 200 jeunes ont participé aux séjours de cohésion SNU en PACA, dont 3 200 jeunes provenant d'autres régions.
- En 2024-2025, 10 sessions sont programmées et plus de 7 000 jeunes seront accueillis tout au long de l'année scolaire dans nos centres SNU en PACA.



LE SERVICE CIVIQUE

Le Service civique est un engagement volontaire, de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

L'objectif de l'engagement de Service civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux et de proposer aux jeunes un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leurs projets d'avenir.

En 2023-2024 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 5 580 jeunes (dont 1 880 sur agréments locaux) ont réalisé une mission.

L'ENGAGEMENT LYCÉEN ET COLLÉGIEN

Le CAVL

Le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) est l'instance où les lycéens élus et représentant leurs camarades, peuvent échanger et formuler des avis auprès du recteur et des membres adultes. Il est composé de 40 membres dont 24 sont des lycéens élus parmi tous les conseils de vie lycéenne de l'académie. Ils y siègent pendant 2 ans et constituent un relai à la fois pour les élèves et pour le recteur dans la prise et la diffusion d'informations.

Pendant l'année 2023-2024, le CAVL d'Aix-Marseille a travaillé sur plusieurs thématiques :

→ La question des tenues communes à l'école : en diffusant un questionnaire aux élèves de l'académie, le CAVL a pu récolter plus de 2000 réponses. Celles-ci ont été présentées et discutées lors d'une réunion du CAVL en février 2024.

→ La question de la santé mentale et du stress lié aux évaluations : les élus ont soulevé le problème des notes (par rapport à l'évaluation par compétences) comme vecteur possible de harcèlement. En effet, outre leur faible utilité pour diagnostiquer et faire progresser, les notes sont parfois utilisées pour hiérarchiser, augmentant la rivalité et les situations possibles de harcèlement. Les élus ont aussi alerté les membres du CAVL sur les soucis d'ordre psychologique et psychiatrique résultant des années Covid, et qui mériteraient une meilleure prise en charge.

→ La thématique de la laïcité : la création d'un « vademecum laïcité » pour les élèves, permettant de répondre à des questions en lien avec la laïcité à l'école.

CVL, CVC et éco-délégués

Le CAVL est aussi impliqué dans le financement de projets en lien avec les conseils de vie lycéenne et collégienne (CVL et CVC), ainsi que dans les actions pour le développement durable par l'intermédiaire des éco-délégués.

Cette année, plus d'une trentaine de projets CVC, 25 projets CVL et 62 projets éco-délégués ont été financés, pour un montant total de 90 000 €. Chaque établissement concerné, porté par ses élèves engagés, a pu ainsi mobiliser ces fonds sur différentes actions : égalité filles-garçons, lutte contre le harcèlement et les violences scolaires, visites de lieux emblématiques (Assemblée Nationale, Sénat), climat scolaire et bien-être, classe médias et webradio, journées inter CVC-CVL, voyage de cohésion, défis en montagne, réhabilitation d'un foyer pour le CVL, semaines de l'engagement, journées de lutte contre les discriminations, pour la laïcité, le sport, etc.

L'ensemble de ces projets et actions est conduit par les élèves qui s'engagent, que ce soit dans les instances représentatives ou associatives, et avec l'aide précieuse de tous les référents vie lycéenne et collégienne qui œuvrent au quotidien pour que ces projets puissent exister.

Partie 4

Des femmes et des hommes qui **changent la vie**





$\frac{5}{8}$
3, 2, 4, 6

Partie 4

Des femmes et des hommes qui changent la vie

L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE ORGANISE SON 1^{ER} FORUM DES MÉTIERS

Dans un monde en constante évolution, où les défis sociaux, économiques et technologiques se multiplient, les métiers de l'éducation et de la jeunesse occupent une place centrale et stratégique. Ils sont non seulement les garants de la transmission des savoirs, mais aussi les piliers de la formation de nos futurs citoyens.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) n'échappe pas aux difficultés de recrutement que rencontrent actuellement les administrations publiques. Le MENJ n'est pas épargné notamment en raison d'une méconnaissance de la diversité et de la richesse de ses métiers.

C'est pourquoi l'académie d'Aix-Marseille, l'académie de Nice et la région académique ont organisé leur premier forum des métiers de l'éducation nationale et de la jeunesse les 31 mai et 1^{er} juin 2024. Il était ouvert à toutes et à tous : étudiants, demandeurs d'emplois, fonctionnaires en recherche de mobilité, salariés du secteur privé désireux de découvrir les métiers de l'éducation nationale et de la jeunesse et ses opportunités professionnelles.

Au programme : des conférences, des témoignages et des stands pour rencontrer des professionnels des métiers dans tous les secteurs d'activité du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (enseignement, administration, santé, etc).

Avec plus de 100 000 personnels qui exercent des fonctions d'enseignement, administratives ou d'inspection, la région académique PACA est le 1^{er} employeur public de proximité au sein des 6 départements qui la composent (Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Var, Vaucluse).



Pour porter ces valeurs et faire connaître les missions et les métiers de l'éducation nationale et de la jeunesse, les académies d'Aix-Marseille, de Nice et la région académique ont également engagé un partenariat avec France Travail à l'occasion de cet événement.

Au total ce sont près de 300 visiteurs qui ont été accueillis, renseignés, ont participé aux différentes activités et ont déposé plus d'une centaine de curriculum vitae.

RÉFORMER LA FONCTION RECRUTEMENT

Face à une problématique d'attractivité de la fonction publique et notamment de l'éducation nationale, le

développement de la fonction recrutement au sein de notre académie est un enjeu fort de transformation et de modernisation de l'action publique, une priorité majeure en matière de stratégie RH.

Objectifs :

- Développer des processus de recrutement fiables et performants
- Développer une stratégie RH afin de renforcer l'attractivité des métiers (analyse des enjeux, développement de partenariats, communications spécifiques, organisation d'événements)
- Coordonner la fonction recrutement sur tout le territoire académique
- Venir en appui aux services (rôle de conseil notamment) pour cibler les besoins
- Publier et suivre les candidatures
- Organiser et assurer les entretiens de recrutement pour les personnels profilés

L'ESSENTIEL

Pour mieux reconnaître tous les métiers de l'éducation nationale, mais aussi pour renforcer leur attractivité, des efforts importants se poursuivent en 2024-2025. Ils concernent aussi bien des réformes statutaires que de nouvelles revalorisations et touchent :

- les enseignants et personnels d'éducation ;
- les personnels administratifs et techniques, sociaux et de santé ;
- les agents nouvellement nommés.

→ Rédiger des diagnostics et/ou des bilans d'activité

À la rentrée 2023, le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille s'est doté d'un service recrutement rattaché à la Direction des Relations et des Ressources Humaines.

LA RH DE PROXIMITÉ

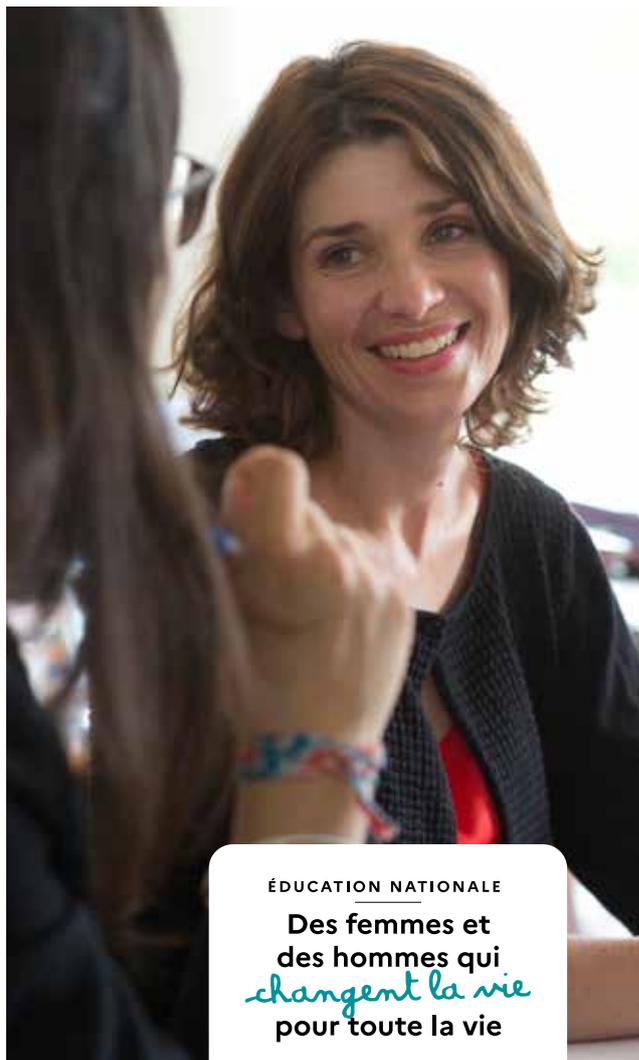
À la rentrée 2024, l'académie d'Aix-Marseille va recruter 4 conseillers RH de proximité à temps complet selon la répartition suivante : 2 dans les Bouches-du-Rhône, 1 dans le Vaucluse, 1 pour les deux départements alpins (Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes).

L'académie d'Aix-Marseille compte plus de 50 000 personnels, gérés administrativement et financièrement par les DSDEN en ce qui concerne les personnels enseignants du 1^{er} degré et les AESH, et par le rectorat pour les autres personnels.

En complément de l'action du rectorat, les Conseillers RH de proximité (CRHP) assurent un accompagnement de premier niveau de tout type d'agent de l'académie (enseignants ou hors enseignement, titulaires ou contractuels, de l'enseignement public), sur toute thématique RH (hors gestion) : évolution professionnelle (formation, concours, détachement, cumul d'activités...), problématiques de santé, difficultés relationnelles...

Leurs missions sont nombreuses :

- Réaliser des entretiens avec les agents qui en font la demande pour les aider à analyser leur situation et leur apporter une information de premier niveau sur les dispositifs existants
- Orienter si nécessaire vers le service ou l'interlocuteur compétent
- Accueillir et accompagner les personnels en



ÉDUCATION NATIONALE

**Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie**

situation de handicap, en complément de l'action du correspondant handicap académique

→ Travailler en lien avec l'ensemble des acteurs RH (conseiller mobilité carrière, services de gestion, médecine de prévention...)

→ Participer à la mise en œuvre de dispositifs académiques type médiation, coaching, espaces de discussion sur le travail (QVCT)...

MIEUX RECONNAÎTRE L'INVESTISSEMENT DES PERSONNELS

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'Éducation, a pris des mesures visant à améliorer les conditions d'exercice, renforcer durablement l'attractivité des différents métiers et reconnaître l'engagement des personnels enseignants, administratifs, personnels Ingénieurs, techniques, de recherche et de formation (ITRF) et médico-sociaux au service des élèves.

À la rentrée 2023 et durant l'année scolaire 2023-2024 les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

Pour les personnels enseignants

S'agissant des rémunérations

→ Revalorisation des montants de l'Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE), versée aux enseignants du 1^{er} degré, et de l'Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE), attribuée aux enseignants du 2nd degré, sont doublés pour atteindre 2550 € bruts par an.

→ Dans le cadre du Pacte, des missions complémentaires et attractives sont proposées aux professeurs volontaires : remplacement de courte durée, devoirs faits, découverte des métiers...

Ces missions ont pour but de répondre toujours mieux aux besoins des élèves et aux nécessités de fonctionnement des écoles et des établissements. Chaque mission fait l'objet d'une rémunération forfaitaire de 1250 € bruts par an.

→ Les personnels d'éducation contractuels (professeurs, CPE et psychologues de l'éducation nationale) bénéficient de la hausse de l'Isae et de l'Isae au même titre que les titulaires et d'un relèvement de leur prime d'attractivité à hauteur de 300 € bruts par an.

→ Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat entre 300 et 800 € bruts pour les agents rémunérés jusqu'à 3250 € bruts par mois (proratisé en fonction de la quotité d'exercice).

→ Attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024.

S'agissant des perspectives de carrière

De meilleures perspectives d'évolution professionnelle avec l'augmentation des possibilités de promotions annuelles à la hors classe et à la classe exceptionnelle et l'intégration de l'échelon spécial.

S'agissant de l'attractivité

Les modalités de reprise d'ancienneté ont évolué. Désormais, tous les lauréats aux concours bénéficient d'une reprise à hauteur des deux tiers de leurs activités professionnelles antérieures. Pour les lauréats qui étaient précédemment contractuels de l'enseignement scolaire, c'est la totalité de l'ancienneté qui est reprise. Ces modalités de reprise améliorées vont permettre aux stagiaires concernés, et notamment aux secondes carrières, de bénéficier d'un indice de rémunération plus élevé qu'auparavant au moment de leur nomination, renforçant ainsi l'attractivité des concours.

Pour les personnels administratifs

→ Revalorisation indemnitaire pour les catégories A et B depuis janvier 2024 : revalorisation forfaitaire d'un montant annuel de 865€ brut pour les attachés et de 350€ brut pour les SAENES.



→ Revalorisation du régime indemnitaire des catégories C intervenue en 2023 avec une revalorisation forfaitaire de 654 € brut annuels.

Pour les personnels de la filière sociale

→ Revalorisation indemnitaire d'un montant annuel de 2 200 € bruts pour les assistants de service social et de 2 800 € bruts pour les conseillers techniques.

Pour les personnels infirmiers

→ Revalorisation indiciaire de 49 points d'indice par échelon à compter de mai 2024.

→ Revalorisation indemnitaire exceptionnelle de 800 € nets versée en une fois sur la paye de mai.

Pour les personnels ITRF

Cette mesure de revalorisation indemnitaire vise dans un contexte de tensions dans les recrutements dans la filière numérique à :

→ Revaloriser de manière significative la rémunération des informaticiens titulaires pour répondre aux enjeux d'attractivité et de fidélisation

→ Consolider la convergence indemnitaire au sein de services interacadémiques et régionaux

→ Engager une convergence indemnitaire entre régions académiques

Les augmentations mensuelles sont comprises entre 310 et 116 € selon les corps et fonctions pour les ITRF exerçant des fonctions informatiques et comprises entre 387 € et 57 € selon les corps et fonctions pour ceux n'exerçant pas en service informatique.

Pour les personnels contractuels

→ Nouvelle grille de rémunération.

→ Contrat de 12 mois.

→ Formation préalable à la prise de fonction pour les néo recrutés.

DES MESURES POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LA FIDÉLISATION DES PERSONNELS

1^{er} degré

Chaque année scolaire, des personnels contractuels enseignants sont recrutés dans les écoles pour une année scolaire ou pour une période plus limitée, sur des postes vacants à l'année ou pour effectuer des remplacements. Les personnels contractuels ont la qualité d'agent non titulaire de droit public.

Le recrutement en qualité de contractuel ne peut être considéré comme un engagement à titre définitif. Les

concours permettent l'accès à un emploi stable dans l'Éducation nationale.

L'académie d'Aix-Marseille accompagne et forme ses personnels :

→ Volonté de contribuer à la performance en se focalisant sur des situations d'enseignement concrètes et immédiates permettant de mieux parvenir à l'adéquation compétences-métier avant toute prise de fonction

→ Accueil institutionnel dédié à l'appropriation par l'agent de son univers professionnel

→ Accompagnement individuel et collectif en tant qu'enjeu premier de la formation, pour une prise de fonction pleinement réussie

→ Polyvalence des formateurs prenant en compte les stagiaires dans toutes leurs dimensions pour répondre au mieux à leurs besoins

→ Accompagnement de conseil et de guidance tout au long du parcours de formation favorisant la prise d'initiatives en classe en toute confiance

La formation s'échelonne sur neuf jours soit une durée totale de cinquante-quatre heures réparties en deux périodes de formation précédant la prise de fonction.

Les néo recrutés sont formés à la déontologie et à l'éthique professionnelle. Le parcours de formation comporte deux volets complémentaires : le développement de compétences transversales et l'appropriation d'apports didactiques en mathématiques et en français.

Dans le premier volet, le contractuel sera formé à :

→ Mieux appréhender l'environnement professionnel par le biais des ressources numériques

→ Se former à la gestion de la diversité des élèves

→ Construire un projet en EDD

Dans le second volet, il apprendra à :

→ Se situer dans le premier degré

→ Accompagner la mise en œuvre des pratiques pédagogiques

Second degré

L'académie d'Aix-Marseille s'est également engagée dans un plan ambitieux d'accompagnement et de formation des contractuels 2nd degré nouvellement recrutés. Dans ce cadre, les néo-contractuels bénéficient d'un double tutorat :

→ **Un tuteur établissement**, nommé par le chef d'établissement, accompagnera l'enseignant débutant

essentiellement les **deux premiers jours** à compter de la date de nomination (aspect administratif, aide à la mise en place, explication du fonctionnement de la communauté éducative, accueil en classe pour observation, sensibilisation à la question de la posture professionnelle, etc.). Il n'enseignera pas nécessairement la même discipline que le tuteur, et sera ensuite un référent dans l'établissement.

→ **Un tuteur disciplinaire**, nommé par l'inspecteur de la discipline, accompagnera l'enseignant néo-contractuel sur une période de **2 à 9 mois**. Il lui permettra de commencer sereinement sa carrière, de construire ou consolider les compétences didactiques et pédagogiques.

Par ailleurs, un parcours de formation permet à ces nouveaux enseignants de consolider leurs compétences professionnelles, dans les domaines disciplinaires et transversaux. Une cinquantaine d'heures sont dispensées sur des temps de vacances scolaires, ou bien sur des temps qui n'impactent pas le face à face pédagogique.

LA FORMATION CONTINUE

L'École académique de la formation continue (EAFC) est en charge de l'impulsion, de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de l'ensemble des actions de formation de l'académie d'Aix-Marseille.

L'ambition est d'offrir une formation structurante pour tous ses agents qui réponde aux besoins et attentes (Accompagnement des réformes, perfectionnement, montée en compétences...) tout en préservant la continuité pédagogique des enseignements (EPLÉ notamment).

Des principes qui structurent la feuille de route de l'EAFC

- Engager le plus grand nombre de personnels en formation : cible de 100% des personnels formés sur 3 ans
- Intégrer les priorités nationales et laisser une place à l'expression des besoins des formés
- Préserver la continuité pédagogique en EPLÉ
- Ouvrir le périmètre de l'EAFC au 1^{er} degré
- Valoriser les formations de proximité/Réseaux
- Programmer des parcours individualisés de formation
- Encourager l'hybridation
- Innover/Accompagner la recherche collaborative (PIA-TNE-CNR)
- Installer un partenariat renforcé Inspé/Réseau Canopé

→ Régionaliser de l'offre de formation des cadres

Des modalités d'organisation qui évoluent

Toujours soucieux de proposer une offre de formation continue qui réponde aux besoins des agents, l'EAFC structure également son plan annuel dans le respect de la continuité pédagogique en EPLE : pour y parvenir, une partie de l'offre est désormais déplacée hors temps scolaire (mercredi après-midi, samedi matin, fin de journée, distanciel asynchrone, vacances scolaires).

L'autre partie de l'offre de formation est maintenue sur le temps scolaire. Cependant les départs en formation continue des enseignants du 2nd degré sont conditionnés à la mise en place d'une solution de remplacement (y compris en ayant recours au RCD) ou seront programmés sur un temps n'impactant pas le face à face pédagogique.

Une « démarche qualité » associée à la mise en œuvre de l'ensemble des modules de formation proposés par l'EAFC assure les ajustements nécessaires d'une année sur l'autre afin de rendre l'offre de formation encore plus fonctionnelle.

L'EAFC

en quelques chiffres et grandes thématiques

- **102 500 Journées stagiaires** organisées (69 500 réalisées) chaque année
- **2 ½ jours de formation** réalisés en moyenne pour les 30 000 agents
- **28 % de formation à candidatures individuelles** en 2022-2023 et **34 %** en 2023-2024
- **Grandes thématiques couvertes par le plan académique de formation :**
Préparation concours/Préparation aux certifications enseignants CAFFA CAFIPEMF-CAPPEI-DNL... /Formations dédiées à l'entrée dans le métier/ Perfectionnement disciplinaire et transversal/Accompagnement des grandes réformes /Formation de formateurs/Formation entre pairs/ Parcours individuels de formation/ Accompagnement de projets de recherche collaborative/Formation statutaire et règlementaire/ habilitations/Formation de réseaux ou d'établissement...
- **Gestion du compte personnel de formation (CPF)**



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts presse

Marie Gaidoukoff

Responsable du pôle communication
04 42 91 71 10 • 06 89 10 02 55
marie.gaidoukoff@region-academique-paca.fr

Lilia Benlabidi

Chargée des relations presse
04 42 91 71 18 • 06 28 91 36 37
lilia.benlabidi@ac-aix-marseille.fr

www.ac-aix-marseille.fr  @acaixmarseille  acaixmarseille  Académie Aix-Marseille